

Bruxelles, le 27.2.2026
COM(2026) 97 final

2026/0060 (NLE)

Proposition de

RECOMMANDATION DU CONSEIL

relative à un cadre européen pour la diplomatie scientifique

EXPOSÉ DES MOTIFS

1. CONTEXTE DE LA PROPOSITION

Justification et objectifs de la proposition

À l'ère des rivalités géostratégiques et de la concurrence mondiale croissante dans le domaine de la science et de la technologie, en particulier pour ce qui est des technologies de rupture, la recherche et l'innovation (R&I) constituent désormais un atout essentiel, qui est synonyme de pouvoir, de compétitivité et d'influence géopolitique. C'est ce qui ressort clairement des rapports Letta¹, Draghi², Heitor³ et Niinistö⁴. En conséquence, la R&I revêt une importance croissante pour la diplomatie, tandis que la diplomatie scientifique apparaît comme un instrument politique majeur dans la poursuite des intérêts stratégiques de l'Union européenne (ci-après l'«Union»).

La diplomatie scientifique favorise le dialogue avec les amis et partenaires de l'Union, ainsi qu'avec ses adversaires si nécessaire, et elle peut soutenir une Union forte et indépendante par le déploiement des actifs de l'Union dans le domaine de la R&I. Grâce à des initiatives telles que «Choose Europe for Science» (Choisir l'Europe pour la science)⁵ et à la politique d'association de l'UE dans le cadre du programme «Horizon Europe», l'Union a pris des mesures importantes pour tirer parti de ses forces en matière de R&I afin de construire une Europe puissante et indépendante, tout en mettant en œuvre les garanties nécessaires en matière de sécurité économique et de sécurité de la recherche⁶.

L'importance croissante de la diplomatie scientifique est démontrée par le fait que 20 États membres ont créé un poste de conseiller scientifique principal ou d'envoyé diplomatique scientifique/technologique et/ou des unités spécialisées au sein de leur ministère des affaires étrangères⁷, nombre de ces postes ayant été créés au cours des trois dernières années. Plusieurs États membres ont élaboré des stratégies nationales en matière de diplomatie scientifique et/ou technologique⁸ ou sont en train de le faire⁹, ce qui souligne la

¹ Enrico Letta, *Much more than a market – Speed, security, solidarity: Empowering the Single Market to deliver a sustainable future and prosperity for all EU Citizens* (Bien plus qu'un marché – Rapidité, sécurité, solidarité: donner au marché unique les moyens d'apporter à tous les citoyens européens un avenir durable et la prospérité), 2024 ([lien](#)).

² Commission européenne: Centre européen de stratégie politique, *The future of European competitiveness. Part A, A competitiveness strategy for Europe (L'avenir de la compétitivité européenne. Partie A, Une stratégie de compétitivité pour l'Europe)* 2025 ([lien](#)).

³ Commission européenne: Direction générale de la recherche et de l'innovation, *Align, act, accelerate – Research, technology and innovation to boost European competitiveness (Aligner, agir, accélérer – La recherche, la technologie et l'innovation pour stimuler la compétitivité européenne)*, Office des publications de l'Union européenne, 2024 ([lien](#)).

⁴ Sauli Niinistö, *Safer together: Strengthening Europe's Civilian and Military Preparedness and Readiness (Plus en sécurité ensemble: renforcer la préparation et l'état de préparation civils et militaires de l'Europe)*, 2024 ([lien](#)).

⁵ Choose Europe for Science ([lien](#)).

⁶ Communication conjointe relative à la «stratégie européenne en matière de sécurité économique», JOIN(2023) 20 final du 20.6.2023 ([lien](#)); recommandation du Conseil sur le renforcement de la sécurité de la recherche, C/2024/3510 du 23.5.2024 ([lien](#)); communication conjointe intitulée «Renforcer la sécurité économique de l'UE», [JOIN(2025) 977 final du 3.12.2025] ([lien](#)).

⁷ Citons, par exemple, l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, les Pays-Bas, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Tchéquie.

⁸ C'est le cas, par exemple, du Danemark, de la France, de l'Allemagne et de l'Espagne.

⁹ La Lituanie et la Roumanie en sont des exemples.

nécessité d'une approche cohérente de l'Union en la matière. Un premier pas dans cette direction a été la mise en place de l'alliance de l'UE pour la diplomatie scientifique en 2021¹⁰.

De nombreux pays et organisations régionales du monde entier investissent de manière stratégique dans la diplomatie scientifique¹¹. En 2025, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a accueilli le premier dialogue ministériel mondial sur la diplomatie scientifique et a annoncé le lancement d'un cadre mondial pour la diplomatie scientifique¹². Il est dès lors nécessaire que l'Union adopte son propre cadre coordonné pour la diplomatie scientifique afin de se poser en chef de file dans ce domaine en évolution rapide. La proposition de recommandation du Conseil présente la philosophie générale des contours à donner à un tel cadre.

L'objectif principal de la présente recommandation du Conseil est de fournir une vision partagée, un récit commun et un code de conduite pragmatique dans le domaine de la diplomatie scientifique, notamment afin de soutenir:

1. la défense des valeurs démocratiques, des intérêts stratégiques et de la souveraineté en matière de technologies et de données de l'Union,
2. le renforcement de la position concurrentielle de l'Union en tant qu'acteur mondial de premier plan dans le domaine de la science et de la technologie,
3. la maximisation du déploiement du potentiel de l'Union en matière de R&I au bénéfice de la paix et d'un ordre international fondé sur des règles, et
4. le renforcement de l'engagement de l'Union en faveur d'une gestion durable des biens publics mondiaux et des biens communs mondiaux, de la lutte contre la triple crise planétaire due au changement climatique, à la perte de biodiversité et à la pollution, et de la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030¹³ et des objectifs de développement durable des Nations unies.

Un autre objectif est de favoriser la cohérence et d'optimiser les ressources, tant au niveau de l'Union qu'au niveau des États membres. À cette fin, la recommandation propose une coordination et des orientations au niveau de l'Union à l'intention des États membres et des parties prenantes concernées sur les actions stratégiques, opérationnelles et facilitatrices à mener, en tenant compte de leur situation spécifique.

La proposition de recommandation du Conseil constitue également une étape importante vers la promotion et la réalisation de la dimension internationale de l'espace européen de la recherche (EER).

La recommandation permettra une certaine souplesse en ce qui concerne la mise en œuvre et l'adaptabilité à l'évolution rapide des circonstances géopolitiques ayant des implications scientifiques.

¹⁰ Alliance de l'UE pour la diplomatie scientifique ([lien](#)).

¹¹ Il s'agit par exemple de l'Afrique du Sud, du Canada, de la Chine, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Inde, du Japon, de la Malaisie, du Pakistan, du Panama, du Rwanda, de la Suisse, du Royaume-Uni, de l'Union africaine et de l'ASEAN.

¹² Dialogue ministériel mondial de l'UNESCO sur la diplomatie scientifique ([lien](#)).

¹³ Nations unies, Programme de développement durable à l'horizon 2030 ([lien](#)).

Cohérence avec les dispositions existantes dans le domaine d'action

La communication sur l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation adoptée par la Commission en mai 2021¹⁴ indique qu'«une plus grande attention accordée à la science et à la technologie dans les politiques étrangère et de sécurité de l'UE en termes de “diplomatie scientifique” aiderait l'UE à déployer le “soft power” et à défendre nos intérêts et nos valeurs économiques plus efficacement, en répondant à la demande et aux intérêts des pays partenaires et en jouant sur les atouts de l'UE en tant que poids lourd de la recherche et de l'innovation». Dans ses conclusions sur l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation adoptées en septembre 2021¹⁵, le Conseil de l'UE a souligné l'importance d'intégrer l'approche mondiale en matière de R&I dans l'action extérieure de l'Union et a invité la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à élaborer un programme européen en matière de diplomatie scientifique.

Lors de la réunion informelle du Conseil «Compétitivité» (Recherche) qui s'est tenue en juillet 2023, les ministres de la recherche de l'Union ont souligné l'importance de l'action de l'Union en matière de diplomatie scientifique et ont soutenu l'élaboration d'un cadre ambitieux de l'Union européenne pour la diplomatie scientifique. En outre, le sous-groupe du forum de l'EER sur l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation a publié un avis en 2025, dans lequel il a exprimé son soutien à l'élaboration d'une recommandation du Conseil¹⁶.

Le cadre de l'Union européenne pour la diplomatie scientifique, tel que proposé, est mentionné en tant que résultat spécifique dans le programme stratégique de l'EER pour la période 2025-2027, adopté par le Conseil en mai 2025¹⁷. Il s'appuie sur des instruments de l'Union déjà existants en matière de diplomatie scientifique, prévoyant par exemple la possibilité pour les pays tiers de participer aux activités du programme «Horizon Europe», y compris en tant que pays associés¹⁸.

Cohérence avec les autres politiques de l'Union

L'article 21, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne (TUE) exige que l'Union veille à la cohérence entre les différents domaines de son action extérieure et entre ceux-ci et ses autres politiques. La cohérence au sens de l'article 21, paragraphe 3, du TUE fait référence aux interconnexions entre les politiques de l'Union dans la mesure où elles sont pertinentes pour les relations extérieures de l'Union. La présente proposition reconnaît les interconnexions entre la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et les politiques de R&I de l'Union. Ces interconnexions comprennent à la fois l'utilisation directe de la science à l'appui de la PESC, par exemple en fournissant des preuves scientifiques pour étayer les choix en matière de politique étrangère et de sécurité, et l'utilisation indirecte de la science à des fins diplomatiques, par exemple en associant un pays partenaire stratégique au programme «Horizon Europe» ou en déployant un attaché scientifique auprès de la délégation de l'UE dans ce pays dans le cadre d'une stratégie d'engagement plus large. De même, la PESC a une incidence sur les politiques de R&I, à la fois directement, par exemple en

¹⁴ Communication de la Commission intitulée «L'approche mondiale de la recherche et de l'innovation», COM(2021)252 final du 18.5.2021 ([lien](#)).

¹⁵ Conclusions du Conseil sur l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation, doc. 12301/21 RECH 425 du 28.9.2021 ([lien](#)).

¹⁶ Avis du sous-groupe du forum de l'EER sur l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation ([lien](#)).

¹⁷ Recommandation du Conseil sur le programme stratégique 2025-2027 de l'espace européen de la recherche, C/2025/3593 du 24.6.2025 ([lien](#)).

¹⁸ Voir articles 16, 22 et 23 du règlement «Horizon Europe» ([lien](#)).

imposant des restrictions aux interactions avec certains partenaires, et indirectement, par exemple en octroyant un soutien diplomatique pour permettre la mise en place d'une infrastructure internationale de recherche ou d'un organisme international actif à l'interface entre la science et les politiques. La proposition poursuit l'objectif de cohérence en mettant en évidence ces interconnexions et en formulant des recommandations concrètes sous la forme d'actions stratégiques, opérationnelles et facilitatrices.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de document stratégique unique de l'Union ciblant la diplomatie scientifique de manière globale, malgré un nombre croissant de documents stratégiques faisant implicitement ou explicitement référence au rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans la politique étrangère et de sécurité¹⁹. La science joue un rôle essentiel pour soutenir un grand nombre de diplomaties sectorielles²⁰ qui tireraient profit d'une approche cohérente de la diplomatie scientifique. Par exemple, la stratégie numérique internationale et les instruments qu'elle contient continueront de constituer le cadre responsable en matière d'intelligence artificielle dans les relations avec les pays tiers, y compris pour les aspects liés à la recherche sur l'IA, mais un cadre de l'Union européenne pour la diplomatie scientifique renforcera l'action de l'Union dans ce domaine.

La proposition est également cohérente par rapport à la stratégie «Global Gateway», dont l'éducation et la recherche constituent l'un des piliers, et est alignée sur l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI). Il convient de souligner dans ce contexte qu'aucun pays n'a adhéré à l'UE au cours des 30 dernières années sans avoir été associé au préalable aux programmes-cadres de R&I.

¹⁹ Outre la communication de la Commission sur l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation, COM(2021) 252 final du 18.5.2021 ([lien](#)) et les conclusions du Conseil sur le même thème, 12301/21 RECH 425 du 28.9.2021 ([lien](#)), on peut notamment citer les conclusions du Conseil sur la diplomatie climatique et énergétique, 5263/21 du 25.1.2021 ([lien](#)); la communication conjointe relative au renforcement de la contribution de l'UE à un multilatéralisme fondé sur des règles, JOIN(2021) 3 final du 17.2.2021 ([lien](#)); la communication conjointe intitulée «Un engagement renforcé de l'UE en faveur d'une région arctique pacifique, durable et prospère», JOIN(2021) 27 final du 13.10.2021 ([lien](#)); les conclusions du Conseil relatives à l'eau dans l'action extérieure de l'UE, 14108/21 du 19.11.2021 ([lien](#)); la communication de la Commission sur une stratégie européenne en faveur des universités, COM(2022) 16 du 18.1.2022 ([lien](#)); la boussole stratégique en matière de sécurité et de défense adoptée par le Conseil, ST 7371/22 du 21.3.2022 ([lien](#)); les conclusions du Conseil sur les principes et valeurs pour la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation, 10125/22 du 10.6.2022 ([lien](#)); les conclusions du Conseil sur les infrastructures de recherche, 15429/22 du 2.12.2022 ([lien](#)); les conclusions du Conseil sur la diplomatie numérique de l'UE, 11406/22 du 18.7.2022 ([lien](#)) et 11088/23 du 26.6.2023 ([lien](#)); les conclusions du Conseil sur le renforcement du rôle et de l'impact de la recherche et de l'innovation dans le processus d'élaboration des politiques au sein de l'Union, 16450/23 du 8.12.2023 ([lien](#)); les conclusions du Conseil sur la diplomatie environnementale de l'UE, 7865/24 du 18.3.2024 ([lien](#)); la communication de la Commission intitulée «Une boussole pour la compétitivité de l'UE», COM(2025) 30 du 29.1.2025 ([lien](#)); la communication conjointe intitulée «L'approche stratégique de l'Union européenne à l'égard de la région de la mer Noire», JOIN(2025) 135 final du 28.5.2025 ([lien](#)); la communication conjointe relative à une stratégie numérique internationale pour l'Union européenne, JOIN(2025) 140 final du 5.6.2025 ([lien](#)) et les conclusions du Conseil sur le même thème, 15315/1/25 REV 1 du 20.11.2025 ([lien](#)); la communication de la Commission relative au pacte européen pour l'Océan, COM/2025/281 final du 5.6.2025 ([lien](#)); la communication de la Commission sur une stratégie européenne pour les infrastructures de recherche et de technologie, COM(2025) 497 final/2 du 30.9.2025 ([lien](#)); la communication de la Commission relative à la stratégie pour l'application de l'IA, COM(2025) 723 final du 8.10.2025 ([lien](#)); la communication de la Commission sur une stratégie européenne relative à l'intelligence artificielle dans le domaine de la science, COM(2025) 724 final du 8.10.2025 ([lien](#)); la communication conjointe relative au pacte pour la Méditerranée, JOIN (2025) 26 du 16.10.2025 ([lien](#)).

²⁰ Comme la diplomatie du climat, de l'environnement, de l'eau, des océans, des pôles, de l'espace, de l'énergie et de la santé ainsi que la diplomatie numérique;

En complément de la recommandation du Conseil sur le renforcement de la sécurité de la recherche, adoptée en 2024²¹, la proposition de recommandation du Conseil relative à un cadre de l'Union européenne pour la diplomatie scientifique contribue également à la stratégie européenne en matière de sécurité économique²² et à la mise en œuvre de la communication conjointe intitulée «Renforcer la sécurité économique de l'UE»²³ en promouvant la compétitivité de l'Union et en soutenant les partenariats avec des pays partageant les mêmes valeurs.

2. BASE JURIDIQUE, SUBSIDIARITÉ ET PROPORTIONNALITÉ

Base juridique

L'initiative relève du domaine politique «recherche et développement technologique» dans lequel l'Union et ses États membres partagent des compétences, conformément à l'article 4, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). La proposition de recommandation du Conseil repose sur l'article 182, paragraphe 5, du TFUE, en liaison avec l'article 292 de ce dernier.

L'article 182, paragraphe 5, du TFUE permet de compléter les actions prévues dans le programme-cadre pluriannuel en autorisant le Parlement européen et le Conseil, statuant conformément à la procédure législative ordinaire et après consultation du Comité économique et social, à établir les mesures nécessaires à la mise en œuvre de l'espace européen de la recherche.

L'article 292 du TFUE constitue la base juridique permettant au Conseil d'adopter des recommandations sur proposition de la Commission.

L'initiative ne propose ni un renforcement du pouvoir réglementaire de l'Union ni des engagements contraignants pour les États membres. Il appartient aux États membres de décider, en fonction de leur situation nationale, de la manière de mettre en œuvre la présente recommandation du Conseil.

Subsidiarité (en cas de compétence non exclusive)

La présente proposition est conforme au principe de subsidiarité prévu à l'article 5, paragraphe 3, du TUE.

En réalité, la subsidiarité est une condition préalable à la présente proposition, compte tenu des compétences partagées entre l'Union et les États membres dans le domaine de la politique de recherche et d'innovation, ainsi que de la compétence des États membres en matière de politique étrangère et de sécurité, qui doit être pleinement respectée.

De même que les gouvernements nationaux élaborent leur propre politique étrangère et de sécurité, ils sont également les mieux placés pour dialoguer avec les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur, les instituts de recherche et les bailleurs de fonds de la recherche.

Compte tenu de la fréquence croissante des ingérences étrangères et de leur incidence potentielle sur la sécurité économique et la sécurité de la recherche, une coopération et une

²¹ Recommandation du Conseil du 23 mai 2024 sur le renforcement de la sécurité de la recherche (JO C, C/2024/3510, 30.5.2024) ([lien](#)).

²² Communication conjointe relative à la «stratégie européenne en matière de sécurité économique», JOIN(2023) 20 du 20.6.2023 ([lien](#)).

²³ Communication conjointe intitulée «Renforcer la sécurité économique de l'UE», JOIN(2025) 977 du 3.12.2025 ([lien](#)).

coordination au niveau de l'UE sont nécessaires pour garantir le bon fonctionnement de l'espace européen de la recherche et réduire les disparités entre les États membres dans le recours à la diplomatie scientifique.

Plusieurs États membres ont adopté des stratégies nationales de diplomatie scientifique sans coordination formelle au niveau de l'Union, tandis que d'autres en sont encore à un stade précoce de leur engagement dans la diplomatie scientifique. La proposition de recommandation du Conseil fournira un cadre cohérent, permettant une optimisation des ressources sans être trop prescriptive.

La proposition vise à garantir l'appropriation par les États membres et leur adhésion, en leur permettant de coordonner leurs activités de diplomatie scientifique au niveau de l'Union. Dans le même temps, le choix d'une recommandation du Conseil garantit une approche plus souple, dans le respect des compétences partagées dans le domaine de la R&I.

Proportionnalité

La présente proposition est conforme au principe de proportionnalité prévu à l'article 5, paragraphe 4, du TUE. Ni le contenu ni la forme de la proposition de recommandation du Conseil n'excèdent ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif d'une vision partagée, d'un récit commun et d'un code de conduite pragmatique dans l'ensemble de l'Union dans le domaine de la diplomatie scientifique.

Choix de l'instrument

À la demande des États membres, la proposition de recommandation du Conseil fournit des orientations sur les actions stratégiques, opérationnelles et facilitatrices à mener dans le domaine de la diplomatie scientifique. Le choix de l'instrument garantit que tous les États membres sont activement associés et engagés au niveau politique.

Une recommandation du Conseil comme instrument privilégié dans ce domaine est particulièrement appropriée, car elle offre une flexibilité suffisante à l'intérieur du cadre qu'elle définit, compte tenu du fait que les situations de départ des États membres sont différentes en ce qui concerne leur recours à la diplomatie scientifique en tant qu'instrument politique.

3. RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS EX POST, DES CONSULTATIONS DES PARTIES INTÉRESSÉES ET DES ANALYSES D'IMPACT

Évaluations ex post/bilans de qualité de la législation existante

Sans objet.

Consultation des parties intéressées

La recommandation du Conseil proposée se fonde sur le rapport d'experts intitulé «A European Framework for Science Diplomacy – Recommendations of the EU Science Diplomacy Working Groups» (Un cadre européen pour la diplomatie scientifique – Recommandations des groupes de travail sur la diplomatie scientifique de l'UE), qui a été publié par la Commission en février 2025 et résulte d'un processus de consultation d'une durée d'un an auquel ont participé 130 experts en matière de science et de diplomatie dans l'UE et au-delà²⁴.

²⁴ Commission européenne: Direction générale de la recherche et de l'innovation, *A European framework for science diplomacy - Recommendations of the EU Science Diplomacy Working Groups* (Un cadre

L'élaboration de la proposition a également été étayée par un appel à contributions, qui a été ouvert au public sur la page web «Donnez votre avis» du 6 octobre au 3 novembre 2025. La Commission a reçu 50 contributions, y compris de la part d'acteurs majeurs du paysage européen de la R&I²⁵.

Les principaux résultats de l'appel à contributions peuvent être résumés comme suit.

Les répondants ont massivement soutenu l'idée d'une recommandation du Conseil relative à un cadre de l'Union européenne pour la diplomatie scientifique. Selon les réponses qu'ils ont apportées, une telle recommandation devrait proposer une coordination et des orientations au niveau de l'Union non seulement aux États membres, mais aussi aux universités, aux organismes de recherche, aux infrastructures de recherche et aux agences de financement. Elle devrait contribuer à favoriser la cohérence et à optimiser les ressources, tant au niveau de l'Union qu'au niveau des États membres. Elle ne devrait pas alourdir les formalités administratives ni créer de nouvelles institutions, mais plutôt fournir une vision partagée, une base pour un récit commun et un code de conduite, tout en laissant une certaine souplesse aux États membres. Ce cadre doit être dynamique et adaptable à l'évolution des circonstances géopolitiques et s'appuyer sur les enseignements tirés des expériences passées. Il a été souligné que la rupture des relations diplomatiques ne devrait pas automatiquement entraîner la rupture des relations scientifiques. Les répondants ont également mentionné l'importance de la diplomatie scientifique «intra-UE» et des aspects liés à l'élargissement. Il a été suggéré que les États membres élaborent des feuilles de route pour la diplomatie scientifique; les actions devraient faire l'objet d'un suivi et d'un réexamen. Parmi les principaux défis recensés figurent la complexité du paysage européen de la diplomatie scientifique, la compétence des États membres en matière de politique étrangère et de sécurité et le «patchwork» que constitue actuellement la diplomatie scientifique dans l'UE.

Un soutien particulier a été exprimé en faveur de l'utilisation de la diplomatie scientifique pour promouvoir des valeurs telles que la liberté académique et la liberté de la recherche scientifique, la science ouverte/l'accès ouvert et l'intégrité de la recherche; pour favoriser la paix et le multilatéralisme; pour contribuer à instaurer la confiance, y compris avec des pays qui ne partagent pas les mêmes valeurs; et pour soutenir la compétitivité et l'efficacité du leadership européen en matière de normalisation au niveau mondial. Les répondants ont également souligné la nécessité de trouver un équilibre entre concurrence et coopération ainsi qu'entre ouverture et restrictions (liées à la sécurité de la recherche); de définir des priorités thématiques pour la diplomatie scientifique en privilégiant les domaines et secteurs à forte incidence (par exemple, la souveraineté en matière de données, l'Océan, la Méditerranée); d'utiliser la diplomatie scientifique pour dialoguer avec les pays à faible revenu, notamment en luttant contre les asymétries dans la R&I et en faisant progresser les objectifs de développement durable; de favoriser la science au service des politiques, l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et la prospective technologique, en tirant parti des outils d'intelligence artificielle (IA); de dialoguer avec des organisations internationales et des acteurs non étatiques comme les entreprises (y compris les éditeurs scientifiques) et les organisations philanthropiques; de créer des plateformes de diplomatie scientifique; de favoriser la formation et le renforcement des capacités en matière de diplomatie scientifique (par exemple en formant les chercheurs participant à des projets de l'UE et titulaires de

européen pour la diplomatie scientifique - Recommandations des groupes de travail sur la diplomatie scientifique de l'UE), sous la direction de: Gjedssø Bertelsen, R., Bochereau, L., Chelioti, E., Dávid, Á., Gailūtė-Janušonė, D., Hartl, M., Liberatore, A., Mauduit, J.-C., Müller, J. M. et Van Langenhove, L., Office des publications de l'Union européenne, 2025 ([lien](#)).

²⁵

Appel à contributions relatif à un cadre européen pour la diplomatie scientifique ([lien](#)).

bourses à l'interface entre la science et les politiques); d'ouvrir de nouvelles perspectives de carrière; d'offrir des possibilités de financement pour la diplomatie scientifique (y compris dans le cadre du programme «Horizon Europe»); d'associer pleinement les sciences sociales et humaines; de renforcer le rôle des infrastructures de recherche et de technologie dans la diplomatie scientifique; d'interagir avec les réseaux de diasporas et d'anciens ainsi qu'avec les chercheurs en danger; et de renforcer la R&I au sein des ambassades.

Au-delà de l'appel à contributions, des parties prenantes importantes, comme l'alliance de l'UE pour la diplomatie scientifique et le réseau des responsables de la diplomatie et de la consultation scientifiques au sein des ministères des affaires étrangères de l'UE, ont été consultées de manière ciblée.

Obtention et utilisation d'expertise

Outre le rapport d'expert susmentionné et les contributions reçues au cours du processus de consultation, la proposition s'appuie sur l'expertise recueillie notamment à travers:

- les résultats de trois projets en matière de diplomatie scientifique financés par «Horizon 2020» (S4D4C²⁶, EL-CSID²⁷ et InsSciDE²⁸);
- un grand nombre de publications et de rapports sur la diplomatie scientifique élaborés par une communauté active d'universitaires et de praticiens au cours de la dernière décennie, y compris les publications et rapports suivants: Tools for an EU science diplomacy (2017)²⁹, EU science diplomacy in a contested space of multi-level governance: Ambitions, constraints and options for action (2020)³⁰, Calling for a Systemic Change: Towards a European Union Science Diplomacy for Addressing Global Challenges (2021)³¹, Leveraging Science Diplomacy in an Era of Geo-Economic Rivalry: Towards a European strategy (2022)³², Strengthening science diplomacy in and for Europe through Horizon Europe (2024)³³, Science diplomacy in an era of disruption (2025)³⁴;
- les travaux du groupe de travail sur la diplomatie scientifique de l'ancien Forum stratégique pour la coopération S&T internationale (SFIC) du Conseil³⁵;
- l'avis du sous-groupe du forum de l'EER sur l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation (2025)³⁶;

²⁶ S4D4C ([lien](#)).

²⁷ EL-CSID ([lien](#)).

²⁸ InsSciDE ([lien](#)).

²⁹ Commission européenne: Direction générale de la recherche et de l'innovation, Institute of European Studies de la Vrije Universiteit Brussel (IES-VUB) et Université des Nations Unies – Institut d'Études Comparatives d'Intégration régionale (UNU-CRIS), *Tools for an EU science diplomacy*, Office des publications, 2017 ([lien](#)).

³⁰ Rüffin, N., «EU science diplomacy in a contested space of multi-level governance: Ambitions, constraints and options for action », dans *Research Policy*, Volume 49, Numéro 1, Février 2020, 103842 ([lien](#)).

³¹ Melchor, L., Elorza, A. and Lacunza, I., «Calling for a Systemic Change: Towards a European Union Science Diplomacy for Addressing Global Challenges», Version 2.0, *S4D4C Policy Report*, 2021 ([lien](#)).

³² Fägersten, B., «Leveraging Science Diplomacy in an Era of Geo-Economic Rivalry: Towards a European strategy», *UI Report*, 1/2022 ([lien](#)).

³³ Van Langenhove, L., Shendrikova, D. et Mays, C., «Strengthening science diplomacy in and for Europe through Horizon Europe», note d'information de l'alliance de l'UE pour la diplomatie scientifique, février 2024 ([lien](#)).

³⁴ The Royal Society and American Association for the Advancement of Science (sous la direction de), «Science diplomacy in an era of disruption», février 2025 ([lien](#)).

³⁵ Forum stratégique pour la coopération internationale (SFIC) ([lien](#)).

- les travaux des 1^{re} et 2^e conférences européennes sur la diplomatie scientifique, qui ont eu lieu respectivement en décembre 2023 et en décembre 2025³⁷; et des réunions et ateliers consacrés à la diplomatie scientifique avec des parties prenantes en Europe et ailleurs.

Analyse d'impact

Aucune analyse d'impact n'a été réalisée compte tenu de la nature juridique non contraignante de l'instrument proposé et du fait que les activités proposées sont complémentaires des initiatives des États membres.

L'incidence de la recommandation du Conseil dépend en grande partie de l'engagement des États membres et des parties prenantes et de leur volonté d'agir. Le fait que plusieurs États membres ont déjà mis en place des stratégies nationales de diplomatie scientifique ou sont en train de les élaborer indique que la recommandation du Conseil se développera sur un terrain fertile.

Pour autant que le Conseil adopte la proposition et que les États membres s'engagent à mettre en œuvre les actions proposées avec le soutien des parties prenantes, la proposition aiderait en effet l'UE à «déployer le “soft power” et à défendre nos intérêts et nos valeurs économiques plus efficacement, en répondant à la demande et aux intérêts des pays partenaires et en jouant sur les atouts de l'UE en tant que poids lourd de la recherche et de l'innovation», comme le prévoit l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation, notamment en facilitant l'élaboration d'une approche cohérente de la diplomatie scientifique par les États membres.

Réglementation affûtée et simplification

La proposition n'est pas liée au programme de simplification législative REFIT de la Commission. Néanmoins, tout est mis en œuvre pour assurer l'utilisation efficiente de ressources limitées, notamment par le recours aux structures de gouvernance existantes de l'EER. Un objectif spécifique de la proposition est l'optimisation des ressources, par exemple en recherchant des synergies entre les quelque 500 conseillers en science, technologie et innovation actuellement déployés dans les délégations de l'UE et les ambassades des États membres dans les pays tiers.

Droits fondamentaux

L'un des principaux objectifs de l'action de diplomatie scientifique de l'Union est de promouvoir les principes et valeurs de la coopération internationale en matière de R&I dans le monde entier, comme la liberté académique et la liberté de la recherche scientifique, l'éthique et l'intégrité de la recherche, la diversité, l'égalité et l'inclusion, la science ouverte et les données ouvertes, ainsi que l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. En outre, la diplomatie scientifique de l'Union vise à utiliser la R&I pour renforcer la paix et un ordre international fondé sur des règles, ainsi que la protection des biens publics mondiaux et des biens communs mondiaux.

4. INCIDENCE BUDGÉTAIRE

La présente proposition sera neutre sur le plan des ressources pour le Service européen pour l'action extérieure et ne nécessitera pas de ressources supplémentaires provenant du budget de l'Union au-delà de ce qui est déjà prévu dans le programme «Horizon Europe» et d'autres

³⁶ Avis du sous-groupe du forum de l'EER sur l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation ([lien](#)).

³⁷ Alliance de l'UE pour la diplomatie scientifique ([lien](#)).

programmes de l'Union tels que l'IVCDI. Si le financement de la recherche au niveau de l'Union et au niveau national doit rester axé sur des domaines de recherche prioritaires, les mesures prévues dans la présente recommandation du Conseil devraient mobiliser et exploiter les sources de financement existantes au niveau européen, national et sectoriel.

5. AUTRES ÉLÉMENTS

Plans de mise en œuvre et modalités de suivi, d'évaluation et d'information

L'élaboration d'un cadre de l'Union européenne pour la diplomatie scientifique est mentionnée en tant que résultat à obtenir dans le programme stratégique de l'EER pour la période 2025-2027, adopté par le Conseil en mai 2025. Afin de soutenir les États membres et les parties prenantes dans la mise en œuvre de la présente recommandation du Conseil, les structures de gouvernance existantes de l'EER seront pleinement exploitées. En particulier, les suites données à la recommandation du Conseil feront l'objet d'un suivi par le sous-groupe du forum de l'EER sur l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation. Les rapports de la Commission s'appuieront sur les rapports bisannuels déjà prévus dans le cadre de l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation.

Documents explicatifs (pour les directives)

Sans objet.

Explication détaillée de certaines dispositions de la proposition

L'exposé de la problématique et du contexte politique de la proposition figurant dans les considérants est suivi d'une explication de son champ d'application. Le premier objectif de la recommandation est de jeter les bases d'une vision partagée, d'un récit commun et d'un code de conduite pragmatique dans le domaine de la diplomatie scientifique, afin de soutenir:

1. la défense des valeurs démocratiques, des intérêts stratégiques et de la souveraineté en matière de technologies et de données de l'Union,
2. le renforcement de la position concurrentielle de l'Union en tant qu'acteur mondial de premier plan dans le domaine de la science et de la technologie,
3. la maximisation du déploiement du potentiel de l'Union en matière de R&I au bénéfice de la paix et d'un ordre international fondé sur des règles, et
4. le renforcement de l'engagement de l'Union en faveur d'une gestion durable des biens publics mondiaux et des biens communs mondiaux, de la lutte contre la triple crise planétaire due au changement climatique, à la perte de biodiversité et à la pollution, et de la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable des Nations unies.

Des définitions des termes «science», «diplomatie» et «diplomatie scientifique» sont proposées aux fins de la recommandation. Il est précisé qu'aucune partie de la recommandation n'empiète sur la compétence des États membres en matière de politique étrangère et de sécurité ni sur l'autonomie des institutions scientifiques. Cette disposition est suivie d'un paragraphe énonçant les principes et les valeurs sur lesquels devrait se fonder la diplomatie scientifique de l'Union.

Le deuxième objectif de la recommandation est de favoriser la cohérence et d'optimiser les ressources, tant au niveau de l'Union qu'au niveau des États membres, dans le domaine de la diplomatie scientifique. En conséquence, la deuxième section fournit des recommandations aux États membres sur les actions stratégiques, opérationnelles et facilitatrices à mener en tenant compte de leur situation spécifique, et mentionne un certain nombre de mesures et

d'initiatives de soutien de la Commission, déjà prévues. La section finale précise les modalités de facilitation du suivi de la recommandation.

Proposition de

RECOMMANDATION DU CONSEIL

relative à un cadre européen pour la diplomatie scientifique

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 292, en liaison avec l'article 182, paragraphe 5,

vu la proposition de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) La science est un bien public mondial qui, à travers la recherche fondamentale et appliquée menée tant dans le secteur public que dans le secteur privé, permet de repousser les limites du savoir et d'élaborer des solutions au bénéfice de l'humanité.
- (2) La science, par son langage universel, a la capacité de relier et d'inspirer les individus et les nations.
- (3) La science a toujours été un moteur de l'intégration européenne et contribue à façonner l'identité européenne en s'appuyant sur des valeurs et des principes communs.
- (4) La science est un élément central du «soft power» (pouvoir d'influence) de l'Union et contribue à consolider les rapports qu'elle entretient avec les autres nations, même lorsque les relations diplomatiques sont tendues.
- (5) Il est nécessaire de maintenir le système scientifique international à la fois ouvert et sûr.
- (6) La recherche et l'innovation sont au cœur de la compétitivité de l'Union.
- (7) «Horizon Europe» est le plus vaste programme multilatéral de recherche et d'innovation au monde, ouvert à la participation, moyennant un régime d'association, de pays partenaires de confiance dans le voisinage de l'Union et au-delà, ainsi qu'à la participation de chercheurs du monde entier.
- (8) L'initiative «Choose Europe for Science» (Choisir l'Europe pour la science)³⁸ menée actuellement renforce l'attractivité de l'Union pour les chercheurs du monde entier, notamment grâce aux subventions du Conseil européen de la recherche (CER)³⁹ et aux actions Marie Skłodowska-Curie (AMSC)⁴⁰.
- (9) Dans le domaine de la science, le recours à l'intelligence artificielle (IA) en tant que puissance de transformation crée des possibilités sans précédent mais également des risques, par exemple en ce qui concerne la gouvernance des données, le partage de modèles, l'accès au calcul et l'intégrité scientifique.

³⁸ Choose Europe for Science ([lien](#)).

³⁹ Conseil européen de la recherche (CER) ([lien](#)).

⁴⁰ Actions Marie Skłodowska-Curie ([lien](#)).

- (10) La concurrence mondiale s'intensifie en raison du développement et du déploiement de technologies révolutionnaires telles que l'IA, qui ont de profondes répercussions sur la vie des citoyens.
- (11) L'Union évolue dans un environnement géopolitique caractérisé par une hostilité croissante à l'égard de la coopération internationale, du multilatéralisme, de l'état de droit et de la science elle-même.
- (12) Des acteurs étatiques et non étatiques exercent une pression croissante sur les biens publics mondiaux et les biens communs mondiaux, y compris sur les espaces qui ne relèvent pas de la souveraineté nationale.
- (13) Les progrès ont été lents, voire négatifs, dans la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030⁴¹ et des objectifs de développement durable des Nations unies, ainsi que dans la résolution de la triple crise planétaire due au changement climatique, à la perte de biodiversité et à la pollution, qui nécessite des efforts conjoints entre les nations étayés par des preuves scientifiques.
- (14) L'Union et ses États membres sont les principaux facilitateurs des organismes intergouvernementaux mondiaux actifs à l'interface entre la science et les politiques, tels que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)⁴², la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)⁴³, le groupe d'experts sur l'interface science-politiques sur les produits chimiques, les déchets et la prévention de la pollution (ISP-CWP)⁴⁴ et la plateforme internationale pour la durabilité de l'océan (IPOS)⁴⁵, dont la création a été proposée.
- (15) La recherche et l'innovation fournissent les données probantes nécessaires pour étayer les accords internationaux et conforter, le cas échéant, les grandes orientations prises dans les nombreuses diplomaties sectorielles.
- (16) La politique étrangère et de sécurité, et en particulier la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), a une incidence sur les politiques de recherche et d'innovation de manière soit directe, par exemple en imposant des restrictions aux interactions avec certains partenaires et concurrents internationaux, soit indirecte, par exemple en facilitant la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation et en ménageant des conditions de concurrence équitables.
- (17) À une époque où la recherche et l'innovation sont plus que jamais synonymes de pouvoir et d'influence géopolitique, une Union forte et indépendante gagnerait à mieux exploiter ses actifs dans ce domaine.
- (18) Un nombre croissant de documents d'orientation de l'Union^{46,47} et de rapports récents de grande importance⁴⁸ font implicitement ou explicitement référence au rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans la politique étrangère et de sécurité.

⁴¹ Nations unies, Programme de développement durable à l'horizon 2030 ([lien](#)).

⁴² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ([lien](#)).

⁴³ Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ([lien](#)).

⁴⁴ Groupe d'experts sur l'interface science-politiques sur les produits chimiques, les déchets et la prévention de la pollution (ISP-CWP) ([lien](#)).

⁴⁵ International Platform for Ocean Sustainability (IPOS) ([lien](#)).

⁴⁶ Outre la communication de la Commission sur l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation, COM(2021) 252 final du 18.5.2021 ([lien](#)), et les conclusions du Conseil sur le même thème, 12301/21

- (19) La diplomatie scientifique peut jouer un rôle essentiel dans
- a) la défense des valeurs démocratiques, des intérêts stratégiques et de la souveraineté en matière de technologies et de données de l'Union,
 - b) le renforcement de la position concurrentielle de l'Union en tant qu'acteur mondial de premier plan dans le domaine de la science et de la technologie,

RECH 425 du 28.9.2021 ([lien](#)), on peut notamment citer les conclusions du Conseil sur la diplomatie climatique et énergétique, 5263/21 du 25.1.2021 ([lien](#)); la communication conjointe relative au renforcement de la contribution de l'UE à un multilatéralisme fondé sur des règles, JOIN(2021) 3 final du 17.2.2021 ([lien](#)); la communication conjointe intitulée «Un engagement renforcé de l'UE en faveur d'une région arctique pacifique, durable et prospère», JOIN(2021) 27 final du 13.10.2021 ([lien](#)); les conclusions du Conseil relatives à l'eau dans l'action extérieure de l'UE, 14108/21 du 19.11.2021 ([lien](#)); la communication de la Commission sur une stratégie européenne en faveur des universités, COM(2022) 16 du 18.1.2022 ([lien](#)); la boussole stratégique en matière de sécurité et de défense adoptée par le Conseil, ST 7371/22 du 21.3.2022 ([lien](#)); les conclusions du Conseil sur les principes et valeurs pour la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation, 10125/22 du 10.6.2022 ([lien](#)); les conclusions du Conseil sur les infrastructures de recherche, 15429/22 du 2.12.2022 ([lien](#)); les conclusions du Conseil sur la diplomatie numérique de l'UE, 11406/22 du 18.7.2022 ([lien](#)) et 11088/23 du 26.6.2023 ([lien](#)); la communication conjointe relative à la «stratégie européenne en matière de sécurité économique», JOIN(2023) 20 du 20.6.2023 ([lien](#)); les conclusions du Conseil sur le renforcement du rôle et de l'impact de la recherche et de l'innovation dans le processus d'élaboration des politiques au sein de l'Union, 16450/23 du 8.12.2023 ([lien](#)); les conclusions du Conseil sur la diplomatie environnementale de l'UE, 7865/24 du 18.3.2024 ([lien](#)); la communication de la Commission intitulée «Une boussole pour la compétitivité de l'UE», COM(2025) 30 du 29.1.2025 ([lien](#)); la communication conjointe intitulée «L'approche stratégique de l'Union européenne à l'égard de la région de la mer Noire», JOIN(2025) 135 final du 28.5.2025 ([lien](#)); la communication conjointe relative à une stratégie numérique internationale pour l'Union européenne, JOIN(2025) 140 final du 5.6.2025 ([lien](#)) et les conclusions du Conseil sur le même thème, 15315/1/25 REV 1 du 20.11.2025 ([lien](#)); la communication de la Commission relative au pacte européen pour l'Océan, COM(2025) 281 du 5.6.2025 ([lien](#)); la communication de la Commission sur une stratégie européenne pour les infrastructures de recherche et de technologie, COM(2025) 497 final/2 du 30.9.2025 ([lien](#)); la communication de la Commission relative à la stratégie pour l'application de l'IA, COM(2025) 723 final du 8.10.2025 ([lien](#)); la communication de la Commission sur une stratégie européenne relative à l'intelligence artificielle dans le domaine de la science, COM(2025) 724 final du 8.10.2025 ([lien](#)); la communication conjointe relative au pacte pour la Méditerranée, JOIN (2025) 26 final du 16.10.2025 ([lien](#)) et la communication conjointe intitulée «Renforcer la sécurité économique de l'UE», JOIN (2025) 977 final du 3.12.2025 ([lien](#)).

⁴⁷ Recommandation du Conseil du 23 mai 2024 sur le renforcement de la sécurité de la recherche, JO C, C/2024/3510 du 30.5.2024 ([lien](#)).

⁴⁸ Enrico Letta, *Much more than a market – Speed, security, solidarity: Empowering the Single Market to deliver a sustainable future and prosperity for all EU Citizens* (Bien plus qu'un marché - Rapidité, sécurité, solidarité: donner au marché unique les moyens d'apporter à tous les citoyens de l'Union un avenir durable et la prospérité), 2024 ([lien](#)); Commission européenne: Centre européen de stratégie politique, *L'avenir de la compétitivité européenne. Partie A, Une stratégie de compétitivité pour l'Europe*, Office des publications de l'Union européenne, 2025 ([lien](#)); Commission européenne: Direction générale de la recherche et de l'innovation, *Align, act, accelerate – Research, technology and innovation to boost European competitiveness* (Aligner, agir, accélérer – La recherche, la technologie et l'innovation pour stimuler la compétitivité européenne), Office des publications de l'Union européenne, 2024 ([lien](#)); Sauli Niinistö, *Safer together: Strengthening Europe's Civilian and Military Preparedness and Readiness* (Plus en sécurité ensemble: renforcer la préparation et l'état de préparation civils et militaires de l'Europe), 2024 ([lien](#)); Commission européenne: Direction générale de la recherche et de l'innovation, *A European framework for science diplomacy – Recommendations of the EU Science Diplomacy Working Groups* (Un cadre européen pour la diplomatie scientifique – Recommandations des groupes de travail sur la diplomatie scientifique de l'UE), sous la direction de: Gjedssø Bertelsen, R., Bochereau, L., Chelioti, E., Dávid, Á., Gailiūtė-Janušonė, D., Hartl, M., Liberatore, A., Mauduit, J.-C., Müller, J. M. et Van Langenhove, L., Office des publications de l'Union européenne, 2025 ([lien](#)).

- c) la maximisation du déploiement du potentiel de recherche et d'innovation de l'Union au bénéfice de la paix et d'un ordre international fondé sur des règles, et
 - d) le renforcement de l'engagement de l'Union en faveur d'une gestion durable des biens publics mondiaux et des biens communs mondiaux, la lutte contre la triple crise planétaire due au changement climatique, à la perte de biodiversité et à la pollution, et la contribution à la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable des Nations unies.
- (20) L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) élabore actuellement un cadre mondial pour la diplomatie scientifique auquel l'Union devrait contribuer.
 - (21) Pour défendre ses intérêts, l'Union devrait agir de manière stratégique et coordonnée dans le cadre de sa diplomatie scientifique vis-à-vis de ses partenaires et concurrents mondiaux, qui investissent actuellement dans leurs propres capacités de diplomatie scientifique.
 - (22) Un nombre croissant d'États membres élaborent et adoptent des stratégies nationales de diplomatie scientifique et renforcent les capacités scientifiques et technologiques de leurs services diplomatiques sur leur territoire national et à l'étranger.
 - (23) Compte tenu de la multitude d'activités en cours, il est nécessaire de favoriser la cohérence et d'optimiser les ressources consacrées à la diplomatie scientifique, à l'échelon tant de l'Union que des États membres, mais également de proposer une coordination et des orientations au niveau de l'Union à l'intention des États membres et des parties prenantes concernées, en tenant compte de leur situation spécifique.
 - (24) La diplomatie scientifique est susceptible de contribuer à l'établissement d'une «cinquième» liberté (la libre circulation de la recherche, de l'innovation, de la connaissance et de l'éducation)⁴⁹, ainsi qu'aux progrès et à la réalisation de l'espace européen de la recherche (EER), tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'EER, en accordant une attention particulière à la dimension «élargissement» de l'Union.
 - (25) Si le concept de diplomatie scientifique est relativement récent, l'Union peut compter sur un solide héritage d'initiatives qui pourraient relever de la diplomatie scientifique, et notamment sur les infrastructures de recherche européennes, telles que l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN)⁵⁰ ou le Centre commun de recherche (JRC)⁵¹ de la Commission européenne, ainsi que sur des infrastructures de recherche mondiales situées dans l'Union et soutenues par certains États membres, telles que le Centre international de physique théorique Abdus Salam (ICTP)⁵² ou l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA)⁵³.
 - (26) Une communauté dynamique de spécialistes et de praticiens de la diplomatie scientifique s'est développée au cours des dernières années en Europe et a, par exemple, donné naissance à l'Alliance de l'UE pour la diplomatie scientifique⁵⁴ et au

⁴⁹ Voir Enrico Letta, *Much More than a Market*, 2024.

⁵⁰ Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) ([lien](#)).

⁵¹ Centre commun de recherche de la Commission européenne (JRC) ([lien](#)).

⁵² Centre international de physique théorique Abdus Salam (ICTP) ([lien](#)).

⁵³ Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA) ([lien](#)).

⁵⁴ Alliance de l'UE pour la diplomatie scientifique ([lien](#)).

réseau des responsables de la diplomatie et de la consultation scientifiques au sein des ministères des affaires étrangères de l'UE.

- (27) L'Union devrait dès lors se positionner comme le chef de file mondial de la diplomatie scientifique, tant pour défendre ses propres intérêts que pour servir le bien public mondial,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE RECOMMANDATION:

DÉFINITIONS ET CHAMP D'APPLICATION

1. Aux fins de la présente recommandation, on entend par:
 - (1) «science»: l'étude systématique de la structure et du comportement du monde physique et social à travers l'observation, l'expérimentation et la soumission de théories à l'épreuve des faits; la notion englobe ici les sciences naturelles, la technologie, l'ingénierie, les mathématiques et la médecine, ainsi que les sciences sociales et humaines, et recouvre à la fois la recherche fondamentale et la recherche appliquée menées dans les secteurs public et privé;
 - (2) «diplomatie»: la profession, l'activité ou le savoir-faire consistant, pour des acteurs étatiques et non étatiques, à conduire des relations internationales par des moyens pacifiques tels que le dialogue et la négociation, y compris par l'intermédiaire de représentants à l'étranger;
 - (3) «diplomatie scientifique»: d'une part, l'utilisation directe ou indirecte de la science, des données scientifiques et de la coopération scientifique pour poursuivre des objectifs diplomatiques à différents niveaux et, d'autre part, le déploiement de moyens diplomatiques pour favoriser le progrès scientifique.
2. La présente recommandation n'empiète aucunement sur la compétence des États membres en matière de politique étrangère et de sécurité ni sur l'autonomie et l'indépendance des institutions scientifiques.

PRINCIPES ET VALEURS DE LA DIPLOMATIE SCIENTIFIQUE DE L'UNION

La diplomatie scientifique de l'Union devrait être ancrée dans les valeurs sur lesquelles l'Union est fondée, telles qu'elles sont énoncées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne, et reposer en particulier sur les principes et les valeurs qui sous-tendent la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation, tels qu'ils sont exposés dans l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation⁵⁵ et dans la déclaration de Marseille⁵⁶, et plus particulièrement la liberté académique et la liberté de la recherche scientifique, l'excellence scientifique, l'éthique et l'intégrité de la recherche, la sécurité de la recherche,

⁵⁵ Communication de la Commission intitulée «L'approche mondiale de la recherche et de l'innovation», COM(2021)252 final du 18.5.2021 ([lien](#)).

⁵⁶ Déclaration de Marseille relative à la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation (R&I) ([lien](#)).

l'égalité entre les hommes et les femmes, la diversité et l'inclusion, la science ouverte et les données ouvertes⁵⁷, ainsi que l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

ACTIONS DES ÉTATS MEMBRES À L'APPUI DE LA DIPLOMATIE SCIENTIFIQUE DE L'UNION

Compte tenu de la nécessité d'optimiser les ressources, tant au niveau de l'Union qu'au niveau des États membres, il est recommandé aux États membres de prendre les mesures suivantes:

Actions stratégiques

3. prendre acte de l'importance de la diplomatie scientifique comme composante de leur propre politique étrangère et de sécurité ainsi que sa contribution à la politique étrangère et de sécurité commune et à la politique de sécurité et de défense commune, en reconnaissant son potentiel dans les stratégies pertinentes en matière de politique étrangère et de sécurité;
4. utiliser les mesures et les messages ciblés de la diplomatie scientifique pour positionner l'Union en tant que champion mondial de la liberté académique, de la liberté de la recherche scientifique et de la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation, notamment dans le cadre de l'initiative «Choose Europe for Science» (Choisir l'Europe pour la science);
5. exploiter la diplomatie scientifique dans l'intérêt de la compétitivité de l'Union, par exemple pour rendre plus attractifs les débouchés offerts par les partenariats avec l'Union, notamment dans le cadre de la stratégie «Global Gateway»⁵⁸, pour promouvoir les technologies européennes, pour utiliser l'influence de l'Union en matière de recherche et d'innovation et son savoir-faire réglementaire au profit de la définition de normes techniques et pour soutenir la souveraineté de l'Union en matière de technologies et de données, y compris par des initiatives infrastructurelles telles que GÉANT⁵⁹ et par l'accès indépendant aux données sur le climat, la biodiversité, la pollution et l'observation de la Terre, Copernicus pouvant jouer à cet égard un rôle important en matière de diplomatie scientifique⁶⁰;
6. favoriser le dialogue interdisciplinaire et transdisciplinaire à l'échelle européenne, nationale et infranationale entre les différents acteurs de la diplomatie scientifique sur le meilleur équilibre à trouver entre les objectifs scientifiques et les intérêts de la politique étrangère et de sécurité, compte tenu en particulier de la nécessité d'évaluer les incidences des restrictions sur la coopération scientifique internationale, d'atténuer les risques pour l'économie et la sécurité de la recherche, et de prendre en considération le potentiel de la diplomatie scientifique pour jeter les bases d'une action de politique étrangère et de sécurité;
7. envisager l'élaboration de feuilles de route nationales pour des actions de diplomatie scientifique dictées par la défense des intérêts, à mettre à jour à intervalles réguliers, sur la base d'un recensement des priorités et intérêts thématiques et géographiques à l'échelle européenne, nationale et infranationale convenus entre les acteurs de la

⁵⁷ Dans le respect de la protection des données à caractère personnel.

⁵⁸ Stratégie «Global Gateway» ([lien](#)).

⁵⁹ GÉANT ([lien](#)).

⁶⁰ Copernicus: La Terre vue de l'Europe ([lien](#)).

diplomatie scientifique concernés, ainsi que d'une évaluation de l'intérêt mutuel et des possibilités de coopération entre l'Union et les pays tiers dans des domaines spécifiques;

8. en tenant dûment compte des problématiques de sécurité liées aux technologies à double usage et à d'autres technologies sensibles dans des domaines tels que l'espace et la défense, recenser les domaines spécifiques dans lesquels la diplomatie scientifique peut être utilisée comme un levier pour établir la confiance et maintenir le dialogue avec des pays qui ne partagent pas les valeurs de l'Union ou avec lesquels le dialogue formel est tendu ou interrompu, ou encore dans les cas où le soutien scientifique à la diplomatie ou le soutien diplomatique à la science peut contribuer à favoriser la paix et la compréhension mutuelle, y compris dans le domaine de la non-prolifération et de l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), et en prenant exemple sur des réussites telles que le réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER)⁶¹ ou le rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient (SESAME)⁶²;
9. chaque fois qu'elle peut apporter une valeur ajoutée aux processus politiques établis, recourir à la diplomatie scientifique pour faire progresser la réalisation du programme des Nations unies à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable (en particulier l'ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs), pour favoriser l'élaboration et la mise en œuvre d'accords internationaux, pour relever des défis mondiaux en matière de durabilité et pour gérer de manière durable les biens publics mondiaux et les biens communs mondiaux dans un environnement géopolitique divisé, et notamment les espaces ne relevant pas de la souveraineté nationale tels que la haute mer et les fonds marins, l'Antarctique, l'orbite terrestre, la lune et les autres corps célestes, ainsi que les biens communs tels que le spectre radioélectrique et un ciel sombre et calme;
10. promouvoir le rôle de chef de file de l'Union dans la diplomatie scientifique mondiale en participant au débat mondial sur la diplomatie scientifique et en jouant un rôle de premier plan dans l'élaboration du cadre mondial pour la diplomatie scientifique préconisé par l'UNESCO, ainsi qu'en renforçant les liens ou en établissant des alliances avec des partenaires de confiance dans le monde entier afin de mettre en avant une diplomatie scientifique guidée par les intérêts communs de l'Union et des États membres, sur la base des principes et valeurs qui sous-tendent la recherche et l'innovation, d'une utilisation responsable et éthique de la science, de la technologie et de l'innovation, et d'un environnement de recherche ouvert et sûr;
11. présenter les infrastructures européennes de recherche et de technologie comme des actifs stratégiques au service du «soft power» qu'exerce l'Union à travers la diplomatie scientifique⁶³ et des moteurs essentiels de la compétitivité et de la souveraineté technologique de l'Union, en s'appuyant sur leur capacité à promouvoir les ambitions et le pouvoir de rassemblement de l'Union, leur potentiel d'attraction des meilleurs talents, leur contribution à l'innovation, à la normalisation et au partage

⁶¹ Réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER) ([lien](#)).

⁶² Rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient (Synchrotron light for Experimental Science and Applications in the Middle East, SESAME) ([link](#)).

⁶³ Communication de la Commission sur une stratégie européenne pour les infrastructures de recherche et de technologie, COM(2025) 497 final/2 du 30.9.2025 ([lien](#)).

de données, et leur rôle dans le développement des relations bilatérales et multilatérales;

Actions opérationnelles

12. si ce n'est déjà fait, envisager de mettre en place des structures adéquates pour la coordination de la diplomatie scientifique entre les instances gouvernementales et avec les principales parties prenantes à différents niveaux, notamment en désignant un coordinateur national de la diplomatie scientifique et en explorant les synergies avec d'autres diplomaties sectorielles, telles que la diplomatie du climat, de l'environnement, de l'eau, des océans, des pôles, de l'espace, de l'énergie et de la santé, en mettant particulièrement l'accent sur les corrélations avec la diplomatie technologique et numérique ainsi qu'avec la diplomatie culturelle;
13. passer en revue les mécanismes de consultation scientifique et de prospective des ministères des affaires étrangères, y compris le rôle des groupes de réflexion, afin de recenser les lacunes en matière de capacités et de formuler des recommandations en vue d'améliorer ces mécanismes mettant la science au service des politiques, en s'appuyant sur les enseignements tirés des mécanismes de consultation scientifique existant aux niveaux mondial, européen, national et infranational, ce qui contribuera aux efforts fournis plus généralement pour promouvoir l'utilisation des données scientifiques dans l'élaboration des politiques publiques, y compris dans le cadre de l'action de l'EER intitulée «Faire progresser l'écosystème européen de la science au service des politiques»⁶⁴;
14. renforcer le suivi des évolutions révolutionnaires dans la recherche et l'innovation, telles que l'utilisation accrue de l'intelligence artificielle (IA) dans le domaine de la science dans le cadre de la politique globale de l'Union en matière d'IA⁶⁵, en évaluant leurs répercussions sur la collaboration scientifique, l'intégrité de la recherche et la compétitivité de l'Union, en utilisant les connaissances qui en découlent pour alimenter les stratégies nationales de diplomatie scientifique et en promouvant une utilisation centrée sur l'humain, responsable, transparente et sûre au niveau mondial de ces technologies;
15. intensifier de manière coordonnée la participation et, dans la mesure du possible, le soutien de l'Union aux organisations internationales scientifiques, y compris les plateformes intergouvernementales mondiales actives à l'interface entre la science et les politiques, telles que le GIEC, l'IPBES et l'ISP-CWP, et renforcer la coopération avec les organisations internationales non gouvernementales actives dans le domaine de la diplomatie scientifique, telles que le Conseil international de la science (ISC)⁶⁶ et la fondation genevoise pour l'anticipation scientifique et diplomatique (Geneva Science and Diplomacy Anticipator, GESDA)⁶⁷, ainsi qu'avec les organisations travaillant dans le domaine des normes et conventions techniques, telles que les

⁶⁴ Conformément aux conclusions du Conseil sur le renforcement du rôle et de l'impact de la recherche et de l'innovation dans le processus d'élaboration des politiques au sein de l'Union, 16450/23 du 8.12.2023 ([lien](#)).

⁶⁵ Politique de l'Union en matière d'IA ([lien](#)).

⁶⁶ Conseil international de la science (ISC) ([lien](#)).

⁶⁷ Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA) ([lien](#)).

comités européens de normalisation et de normalisation électrotechnique (CEN-CENELEC)⁶⁸ et le Bureau international des poids et mesures (BIPM)⁶⁹;

16. créer des réseaux et des synergies entre les attachés scientifiques et technologiques des représentations diplomatiques de l'Union et des États membres dans le monde et revoir leurs rôles et les compétences attendues d'eux, par exemple dans les domaines liés à l'innovation, afin de maximiser leur impact et de mieux utiliser les ressources existantes;
17. soutenir les activités de rayonnement de la diplomatie scientifique de l'Union en adoptant une approche stratégique à l'égard de la diaspora scientifique des États membres, en aidant à la création de réseaux utiles en coopération avec les services d'échange universitaire, en faisant un meilleur usage des réseaux d'anciens bénéficiaires des programmes de mobilité de l'Union tels que l'Association des anciens Marie Curie⁷⁰ et l'Association Erasmus Mundus⁷¹, et en tirant parti d'événements reconnus qui favorisent les interactions interpersonnelles à caractère scientifique par-delà les fractures géopolitiques, tels que les rencontres des lauréats du prix Nobel à Lindau⁷² ou le forum européen d'Alpbach⁷³;
18. mettre en place une approche cohérente à l'égard des universitaires réfugiés et des chercheurs en danger afin qu'ils puissent poursuivre plus facilement leur contribution à la recherche et à l'innovation, sur la base des principes et des valeurs défendus par l'Union;
19. établir avec les pays à revenu faible et intermédiaire des partenariats équitables en matière de diplomatie scientifique qui favoriseront la prise en compte de l'expertise locale dans la solution apportée aux défis mondiaux communs et offriront des possibilités de renforcement des capacités et d'ouverture des marchés pour les investissements, ce qui permettra également de remédier aux asymétries dans les capacités de recherche et d'innovation;

Actions facilitatrices

20. favoriser les liens entre les services diplomatiques des États membres, d'une part, et les universités et autres établissements d'enseignement supérieur, les instituts de recherche, les bailleurs de fonds pour la recherche, et la société civile, d'autre part, y compris avec des acteurs non étatiques dont l'expertise, les réseaux internationaux et la capacité d'innovation peuvent ouvrir de nouvelles voies pour l'innovation et renforcer les partenariats mondiaux au-delà des canaux traditionnels entre les instances gouvernementales et le monde universitaire;
21. soutenir l'élaboration de récits positifs en matière de diplomatie scientifique qui s'appuient sur des travaux de recherche pluridisciplinaire et interdisciplinaire, y compris en sciences sociales et humaines, ainsi que la diffusion des résultats obtenus au travers de publications scientifiques et d'une communication avec le public, dans le but de renforcer la confiance dans la science, d'améliorer l'intégrité de l'espace de l'information et de protéger la démocratie et le multilatéralisme;

⁶⁸ Comité européen de normalisation et Comité européen de normalisation électrotechnique (CEN-CENELEC) ([lien](#)).

⁶⁹ Bureau international des poids et mesures (BIPM) ([lien](#)).

⁷⁰ Marie Curie Alumni Association ([lien](#)).

⁷¹ Erasmus Mundus Association ([lien](#)).

⁷² Lindau Nobel Laureate Meetings ([lien](#)).

⁷³ European Forum Alpbach ([lien](#)).

22. promouvoir le multilinguisme dans la diplomatie scientifique et la diversité linguistique dans la science, conformément aux recommandations du G20 sur l'engagement scientifique⁷⁴;
23. dispenser aux scientifiques et aux diplomates ainsi qu'aux professionnels travaillant à l'interface entre la science et la diplomatie une formation en diplomatie scientifique, en coopération avec les acteurs concernés, notamment en intégrant des modules de diplomatie scientifique dans les programmes d'études des académies diplomatiques et les programmes de formation des diplomates avant leur détachement à l'étranger.

ACTIONS DE SOUTIEN AU NIVEAU DE L'UNION

24. Afin d'accompagner la mise en œuvre des points 3 à 23 de la présente recommandation, il est recommandé à la Commission européenne de prendre, en particulier, les mesures suivantes:
 - a) soutenir une cartographie des acteurs, stratégies et offres de formation concernant la diplomatie scientifique de l'Union ainsi que des efforts de diplomatie scientifique déployés par les partenaires et concurrents de l'Union, afin d'obtenir une vue d'ensemble des cadres nationaux existants et des ressources actuellement disponibles dans ce domaine, ainsi que de l'environnement mondial de diplomatie scientifique dans lequel opèrent l'Union et ses États membres;
 - b) permettre un échange régulier entre scientifiques et diplomates grâce à la mise en place d'une plateforme européenne virtuelle de diplomatie scientifique fondée sur une approche «Équipe Europe», pouvant servir à recenser des thèmes en vue d'une action de diplomatie scientifique conjointe à l'égard de pays et de régions présentant un intérêt pour l'Union;
 - c) mettre en place un mécanisme de coordination au sein du cadre existant de l'EER susceptible d'être activé ponctuellement lorsqu'une position commune de l'Union dans le domaine de la recherche et de l'innovation est nécessaire en réponse à des faits nouveaux sur le plan géopolitique tels que des menaces pour la sécurité économique de l'Union, des agressions militaires ou un recul démocratique;
 - d) intégrer le cadre de l'Union européenne pour la diplomatie scientifique dans l'actuel et le futur programmes-cadres pour la recherche et l'innovation et d'autres programmes de l'Union en favorisant des instruments tels que l'initiative «Choose Europe for Science», l'association et la participation internationale à «Horizon Europe», les accords scientifiques et technologiques, les projets «Global Gateway», le nuage européen pour la science ouverte, mais aussi des initiatives ciblant des régions géographiques et des thèmes spécifiques telles que le partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA)⁷⁵, le programme d'innovation UA-UE⁷⁶, le partenariat des pays européens et en développement sur les essais

⁷⁴ G20 Recommendations on Science Engagement ([lien](#)).

⁷⁵ Partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA) ([lien](#)).

⁷⁶ Programme d'innovation UA-UE ([lien](#)).

cliniques pour la santé mondiale (EDCTP)⁷⁷, Mission Innovation⁷⁸ et l'Alliance transatlantique pour la recherche et l'innovation océaniques (AAORIA)⁷⁹;

- e) faciliter la mise en place d'un centre méditerranéen de diplomatie scientifique, comme annoncé dans le pacte pour la Méditerranée⁸⁰ et renforcer le dialogue de diplomatie scientifique avec des partenaires multilatéraux et internationaux de premier plan tels que l'Union africaine (UA), la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'Asie centrale;
- f) intensifier l'offre de conseils scientifiques pour éclairer la politique étrangère et de sécurité, en particulier au travers des activités du Centre commun de recherche (JRC) de la Commission européenne et du mécanisme de consultation scientifique⁸¹ ainsi que des agences décentralisées de l'Union⁸², notamment en soutenant le dialogue international en coopération avec des organismes internationaux de conseil scientifique tels que le conseil consultatif scientifique du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies⁸³, le réseau international pour les conseils scientifiques aux gouvernements (International Network for Governmental Science Advice, INGSA)⁸⁴ et le réseau de consultation scientifique et technologique des ministères des affaires étrangères (Foreign Ministries Science & Technology Advice Network, FMSTAN)⁸⁵.

MISE EN ŒUVRE ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Il est recommandé aux États membres de mettre en œuvre les points 3 à 23 de la présente recommandation dès que possible.

Il est recommandé à la Commission de suivre l'avancement de la mise en œuvre de la présente recommandation en utilisant les structures de gouvernance existantes de l'EER, en particulier le sous-groupe du forum de l'EER sur l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation, en coopération avec le Service européen pour l'action extérieure, et de rendre compte au Conseil des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente recommandation tous les deux ans, dans le cadre de ses rapports bisannuels sur l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président

⁷⁷ Partenariat des pays européens et en développement sur les essais cliniques pour la santé mondiale (EDCTP) ([lien](#)).

⁷⁸ Mission Innovation ([lien](#)).

⁷⁹ Alliance transatlantique pour la recherche et l'innovation océaniques (AAORIA) ([lien](#)).

⁸⁰ Communication conjointe intitulée «Le pacte pour la Méditerranée», JOIN(2025) 26 du 16.10.2025 ([lien](#)).

⁸¹ Mécanisme de consultation scientifique ([lien](#)).

⁸² Réseau des agences de l'Union sur les avis scientifiques ([lien](#)).

⁸³ Conseil consultatif scientifique du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies ([lien](#)).

⁸⁴ International Network for Governmental Science Advice (INGSA) ([lien](#)).

⁸⁵ Foreign Ministries Science & Technology Advice Network (FMSTAN) ([lien](#)).